



Assurance habitation propriétaire Mayotte

Par Tiph85

Bonjour

J'habite Mayotte. Suite au cyclone Chido, la climatisation n'est plus fonctionnelle du tout, c'est un enfer à vivre au quotidien.

Nous n'avons aucune certitude que la maison soit assurée par mon propriétaire. Celui-ci nous laisse sans réelle solution depuis plus de 3 mois, nous demandant simplement d'attendre la prise en charge du dossier par l'assurance.

Ai-je la possibilité de lui demander une preuve de l'assurance de sa maison ? Un justificatif pour une raison particulière ?

Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Nous n'avons aucune certitude que la maison soit assurée par mon propriétaire. Théoriquement parlant, ceci n'est pas votre problème. Que votre bailleur soit assuré ou non, il est tenu de remplir ses obligations (par exemple faire les réparations du logement). Évidemment, s'il n'est pas assuré, il peut avoir des problèmes de trésorerie et il faudra une procédure judiciaire pour l'obliger à payer.

Votre bailleur vous a-t-il proposé une diminution du loyer le temps que les réparations soient faites ?

Plutôt qu'une preuve qu'il est assuré (ce qui juridiquement n'est pas votre problème), demandez-lui une indemnisation pour le préjudice subi (par exemple la prise en charge de vos frais d'électricité pour l'utilisation d'un climatiseur mobile).

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez rappeler au bailleur ses obligations définies à l'article 6 de la loi 89-462 :

"c) D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués ;".

Une mise en demeure s'envoie en RAR.